

### ETAT DES AUTORISATIONS FINANCIERES EN VIGUEUR AU 31 DECEMBRE 2016

Le tableau ci-dessous résume l'état des autorisations financières en vigueur, telles que votées par les assemblées générales du 27 mai 2015 et du 27 mai 2016, et leur utilisation au cours de l'exercice 2016.

Nature de l'autorisation	Montant en euros/ valeur nominale	Durée	Utilisation en 2016
<b>Assemblée générale du 27 mai 2015</b>			
<b>Résolution n° 14</b> Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du DPS (incluant les augmentations de capital par incorporation de bénéfices, primes et réserves)	<ul style="list-style-type: none"> <li>400 millions d'euros (plafond commun à cette résolution et aux résolutions 15 à 18 de cette même assemblée)</li> <li>1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance (plafond commun aux résolutions 15 et 16 de cette même assemblée)</li> </ul>	26 mois	Non
<b>Résolution n° 15</b> Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du DPS par voie d'une offre au public	<ul style="list-style-type: none"> <li>110 millions d'euros</li> <li>1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance</li> </ul>	26 mois	Non
<b>Résolution n° 16</b> Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du DPS dans le cadre d'un placement privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>110 millions d'euros</li> <li>1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance</li> </ul>	26 mois	Non
<b>Résolution n° 17</b> Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du DPS des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital	Dans la limite légale de 10 % du capital social par période de 12 mois	26 mois	Non

Nature de l'autorisation	Montant en euros/ valeur nominale	Durée	Utilisation en 2016
<b>Assemblée générale du 27 mai 2015</b>			
<b>Résolution n° 18</b> Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'option de surallocation	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	Non
<b>Résolution n° 19</b> Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	3 % du capital de la Société apprécié au jour de la décision d'utilisation par le conseil d'administration	26 mois	Non
<b>Assemblée générale du 27 mai 2016</b>			
<b>Résolution n° 13</b> Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions	Dans la limite d'un nombre maximal de 2 millions de titres au jour de la décision du conseil d'administration  Et dans la limite, au sein de l'enveloppe susvisée, de 10% s'agissant des attributions au profit des dirigeants mandataires sociaux	26 mois	Autorisation utilisée par le conseil d'administration du 25 juillet 2016 qui a attribué un nombre maximal de 989 945 titres